

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 9-387-1929 promulguant le décret du 13 décembre 1928 portant application du décret du 5 juillet 1928 élargissant TITRE corps coloniaux les dispositions des lois de finances des 9 décembre 1927 et 19 mars 1928..

n° 9-387-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 février 1929

Numéro JO
n° 387 du 28/02/1929

Date du numéro
28 février 1929

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 13 décembre 1928 portant application du décret du 5 juillet 1928 élargissant aux corps coloniaux les dispositions des lois de finances des 9 décembre 1927 et 19 mars 1928;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la colonie le décret susvisé du 13 décembre 1928 portant application du décret du 5 juillet 1928 élargissant aux corps coloniaux les dispositions des lois de finances des 9 décembre 1927 et 19 mars 1928.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-Baissac.